



## PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers en exercice : 15**

**Nombre de Conseillers présents : 12**

**Nombre de votants : 13**

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un Octobre à 19 h 20,  
Le Conseil Municipal de la Commune de BOU dûment convoqué le 15 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du conseil de Bou, sous la présidence de Monsieur Bruno CŒUR, Maire.

**PRESENTS** : Messieurs Bruno CŒUR, François ESTEBAN, Madame Zohra OGBI, Messieurs Guy COURSIMAULT, Fabrice GERVAIS, Lionel LEMOYNE, Yvan BLANCHARD, Laurent BOULAIN, Madame Lisa LEMOYNE, Monsieur Jean-Claude MASSON, Madame Valérie ELAMBERT, Monsieur Philippe GASNIER,

**POUVOIR** : Madame Françoise BORDEAUX BOREL donne pouvoir à Monsieur Guy COURSIMAULT ;

**ABSENTS** : Monsieur GIRARD Sébastien, Madame Corinne STRAZZIERI

**Secrétaire de séance : Lisa LEMOYNE**

**Approbation du PV de séance du 16/09/2021 : adopté à 12 voix pour et 1 abstention**

### **DELIBERATIONS :**

#### **1) Renouvellement convention MADS 2022 :**

La délibération relative au renouvellement de la convention MADS 2022, est reportée au prochain conseil municipal sur demande de la métropole, car les conventions doivent d'abord être soumises à l'avis du comité technique du centre de gestion.

#### **2) Frais de mission et de déplacement des élus**

Sur demande de la trésorerie, la commune doit se mettre en règle par rapport à la réglementation sur le remboursement des frais de déplacement des élus qui dans le cadre de leurs mandats locaux, peuvent être appelés à effectuer des déplacements pour participer à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la Ville de BOU, et qui peuvent à ce titre, ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement.

Les modalités et conditions de prise en charge des dépenses engagées par les intéressés dans l'exécution de leurs missions sont ainsi strictement énumérées et doivent être validées par les membres du conseil municipal.

Le remboursement concerne principalement les frais de mission des élus ayant une délégation et est donc limité aux frais de mission (Frais de déplacement)

**Adopté à L'unanimité des voix**

### **3) Remboursement des frais de déplacement des agents**

Conformément aux décrets applicables à la fonction publique territoriale, les agents peuvent prétendre à la prise en charge de leurs frais de déplacement en cas de déplacement pour les besoins du service à l'occasion d'une mission, d'une tournée, d'une formation ou d'intérim, l'agent bénéficie de la prise en charge des frais de transport, ainsi que du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et des frais d'hébergement.

Il en est de même cas de présentation aux épreuves d'admissibilités ou d'admission d'un concours, d'une sélection ou d'un examen professionnel organisé par l'administration, hors de ses résidences administrative et familiale, l'agent peut prétendre à la prise en charge de ses frais de transport entre l'une de ses résidences et le lieu où se déroulent les épreuves.

**Adopté à l'unanimité des voix**

### **4) Précisions sur délibération Indemnités horaires pour travaux supplémentaires des agents pris en 2019**

Le maire informe les membres du conseil municipal de la demande de la trésorerie, pour que nous précisions la délibération du 12 novembre 2019 relative à la mise en place de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

La trésorerie nous demande en effet de préciser les cadres d'emploi, grade ou emploi dont les missions impliquent la réalisation d'heures supplémentaires, ainsi que les conditions et modalités de versement de cette indemnité.

**Il est donc proposé au conseil municipal** d'adopter les précisions relatives aux cadres d'emploi et fonctions pouvant bénéficier de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) et aux conditions et modalités de versement de celle-ci.

**Adopté à l'unanimité des voix**

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

### **. Commission PLUG :**

- . Echange sur préemption sur terrain Cœur de Village
- . Fonctionnement de l'atelier Labo&Cie : groupe de travail animé par Laurent, avec citoyens
- . Réflexion sur le devenir du 12 rue de Meulin

### **. Commission travaux :**

- . Rénovation 4 rue du bourg : appel d'offres terminé, ouverture des plis à venir
- . Chicanes rue de Mardié : installation définitive début 2022
- . Rénovation rue Saint Marc : validé au niveau du pôle Est pour 2022/2023

### **. Commission sécurité :**

- . Installation de panneaux au carrefour rue du bourg / rue des varennes / rue du crochet pour éviter des circulations en sens interdit
- . Installation d'un Stop rue Saint Marc pour limiter la vitesse et sécuriser le carrefour
- . Réunion Réserve + Elus le 20 novembre : définition organigramme PCS + premières actions Réserve
- . Transports : présence TAO le 04 décembre sur la place pour formation des utilisateurs et explication des changements réseau à partir de janvier 2022

### **. Commission Solidarités et Enfance :**

- . Conseil école du 12/10 :
  - Salle de sport pour l'hiver : réservation par défaut de la salle des fêtes l'après midi
  - Etude d'un nouveau créneau piscine pour les CP

- Demande des parents d'une classe de découverte pour les CM1/2 ; soutien de la mairie, mais tout dépend de l'envie de l'équipe enseignante
- Nombre d'enfants en septembre 2022 : attente attribution logements Logem le 10/11

**. Commission Finances :**

. France Relance : Fonds "Transformation numérique des collectivités territoriales" : notre dossier pour le financement du site internet est accepté (prise en charge à 100%)

**. Commissions environnement et agriculture :**

. 24H de la Biodiversité les 16 et 17 octobre : très bon retour des participants (environ une cinquantaine) ; un gros merci à Denise et Claude MAROIS pour leur aide active

**. Commission Culture / Tourisme / Vie associative :**

. Inauguration yourte + atelier Labo&Cie vendredi 22/10 à 18H  
. AG UBOF le 24/11 à 20H30 ; appels à volontaires  
. Projet signalétique touristique et patrimonial Orléans Métropole : réunion le 28/10  
. Paniers artistiques et solidaires : 3 spectacles gratuits salle des fêtes (portage Fraternelle) : samedi 06/11  
. Prêt salle des fêtes le 25/10 pour troupe de clowns (préparation spectacle pour hôpitaux)  
. Prêt cuisine + petite salle la semaine du 29/11 au 04/12 pour repas équipe de tournage court métrage sur la commune

**. Commission e-Bou :**

. Distribution du Focus : définition des tours de distribution  
. Bulletin communal 2022 : les articles et photos doivent être prêts pour fin novembre  
. Contenu Focus octobre : AG UBOF, inauguration yourte / atelier, paniers artistiques, évènement atelier (réparation petits outillages), spectacle Fraternelle le 19/11, appel volontaires pour gestion poulailler, agenda

**. Information Métropole :**

Lors du Conseil Métropolitain du 14 octobre, deux délibérations n'ont pas été adoptées. Suit une « crise » et une volonté des groupes Grouard et Schlesinger de changer de gouvernance.  
Suite à la conférence des maires du 20/10, rien n'est statué, et Mrs Chaillou / Grouard / Schlesinger se retrouve le 21/10 pour statuer ensemble de la suite.  
Prochain épisode le 22/10 au matin : probablement démission de l'ensemble du conseil métropolitain...

**Prochain conseil municipal le 17 ou 18/11/2021 (selon conseil métropolitain maintenu ou pas le 18**

**Fin de séance à 21H00**

Fait à Bou, le 22 Octobre 2021

Le Secrétaire de séance

